



Rouen, le jeudi 11 avril 2024

| Solidarités territoriales |

Le Département de la Seine-Maritime soutient la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole dans ses projets

Ce jeudi 11 avril 2024, Bertrand Bellanger, Président du Département de la Seine-Maritime, et Édouard Philippe, Président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, ont procédé à la signature du Contrat de territoire pour la période de 2023 à 2027. Ce contrat territorial de développement se veut ambitieux, à la hauteur des enjeux et des projets menés sur le territoire havrais.

Ce nouveau contrat de territoire comporte 16 projets pour un montant total d'investissements de 106 464 964€. Les projets sont organisés autour de quatre axes stratégiques :

- Aménagement des espaces publics durables ;
- Transitions écologique et énergétique ;
- Cohésion sociale et territoriale ;
- Richesses patrimoniales et ambition culturelle.

LE CONTRAT DE TERRITOIRE EN CHIFFRES

Le soutien du Département de la Seine-Maritime en direction de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole au travers du Contrat de territoire 2023-2027, c'est :

- 16 projets, dont 15 sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- 15,1 M€ engagés.

Ces 16 projets sont soutenus par le Département de la Seine-Maritime à hauteur de 15 100 706€, dont 13 802 200€ au titre du fond départemental d'aide au développement des territoires (FDADT).

Projets soutenus dans le cadre du Contrat de territoire 2023-2027 :

Axe 1 : Aménagement des espaces publics durables :

- Aménagement des espaces sportifs et de santé de Saint-Jouin-Bruneval,
- Aménagement de la Place du Vieux Marché du Havre,
- Réaménagement du site des Magasins Généraux du Havre,
- Aménagement du centre-bourg de Bénouville,
- Extension du réseau de tramway du Havre (participation à l'acquisition des rames de tramway),

Axe 2 : Transitions écologique et énergétique :

- Création d'un arboretum à Criquetot-L'Esneval,
- Rénovation énergétique de la mairie de Sainte-Adresse,

Axe 3 : Cohésion sociale et territoriale :

- Reconstruction de la tribune du complexe sportif Maurice Bacquet de Gonfreville-l'Orcher,
- Reconstruction d'une école maternelle à Montivilliers,
- Réhabilitation de l'ancienne grange de la Mare Carré en halte de randonnée et de cyclotourisme à Bénouville,
- Réhabilitation des écuries Vatel de Saint-Romain-de-Colbosc,
- Reconstruction du gymnase Édouard Vaillant et du terrain de football synthétique (stade Ladoumègue) au Havre,
- Réhabilitation de la piscine de Caucriauville au Havre,

Axe 4 : Richesses patrimoniales et ambition culturelle :

- Aménagement et mise en valeur patrimoniale de la Porte de Rouen à Harfleur,
- Création d'un nouvel espace d'art contemporain à l'esplanade Mandela du Havre,
- Réhabilitation du Museum d'histoire naturelle du Havre.

Pour rappel, les contrats de territoire ont pour objectif principal de faciliter et de concrétiser les projets d'investissements structurants à l'échelle des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), destinés à favoriser le développement local durable et ainsi de croiser la stratégie du territoire concerné avec les orientations départementales. L'enveloppe consacrée au FDADT par le Département de la Seine-Maritime s'élève à 60,4 M€ sur la période de contractualisation pour l'ensemble des territoires. Elle est complémentaire aux aides octroyées dans le cadre de sa politique de soutien aux communes et EPCI mise en place depuis 2017. En 2023, 1104 investissements de proximité, communaux et intercommunaux, ont ainsi pu être accompagnés par la collectivité départementale pour un engagement financier de près de 29 M€, prouvant ainsi la pertinence et le succès de ces dispositifs.

Cette politique met en lumière l'engagement du Département de la Seine-Maritime et confirme son rôle majeur en matière de solidarités territoriales, favorisant ainsi le développement équilibré et durable de son territoire.

Une aide exceptionnelle « écomobilité » à la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

Parallèlement à ce Contrat de territoire 2023-2027, le Département de la Seine-Maritime attribue à la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole une aide exceptionnelle « écomobilité », d'un montant de 4,75 M€ dans le cadre du projet d'extension du réseau de tramway. Ce projet structurant pour le territoire havrais permettra de desservir Harfleur et Montivilliers avec 19 stations dont l'hôpital Jacques Monod et concernera près de 68 000 usagers quotidiens.

Cet engagement pris par la collectivité départementale s'inscrit dans le Plan Climat 76 renforcé, adopté en juin 2023. Cette feuille de route vise à poursuivre l'engagement du Département dans l'adaptation du territoire de la Seine-Maritime aux effets du changement climatique, par la mise en œuvre d'actions concrètes. L'un de ses axes a notamment pour objectif d'encourager les mobilités durables. L'aide exceptionnelle « écomobilité » en est la parfaite illustration.

Contacts presse

Département de la Seine-Maritime : Camille Rousée - camille.rousee@seinemaritime.fr - 06 58 56 52 39

Le Havre Seine Métropole : Sébastien Vau-Rihal - sebastien.vau-rihal@lehavre.fr - 06 79 03 65 05